CONTRIBUTION DE FIAN-HAITI

**Questionnaire relatif à la résolution 50/9 du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et les changements climatiques**

**1. Veuillez décrire, à l'aide d'exemples concrets et de récits, comment les changements climatiques affectent la pleine réalisation du droit à une alimentation adéquate dans votre pays.**

**Rep.** Tout d´abord, les changements climatiques sont la conséquence d’une augmentation de la température moyenne à la surface de la terre . À titre d'exemple, le rapport Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN 2022)[[1]](#footnote-1) revèle que La proportion des répondant.es qui ont fait mention du problème climatique dans la rpoduction agricole correspond à 49,03 %. Ensuite 39,35 % des participant.es des groupes discussions ont révélé le manque d’encadrement comme un des éléments qui retarde le développement de l’agriculture. Á cet effet, plus de la moitié de la population souffre de l'insuffisance alimentaire. Dans cette circonstance, les changements climatiques sont déjà flagrants en Haiti, tenant des températures moyennes qui ont intensifié et continueront d’intensifier  davantage dans les prochaines années ; en raison des saisons qui deviennent de plus en plus variables, c'est-a-dire avec une saison pluvieuse qui commence trois mois à posteriori que d’habitude et qui est fait de très fortes pluies et des saisons sèches qui sont de plus en plus sévères.

Concernant des conséquences majeures sur le droit à l'alimentation en Haïti. En préambule, la détérioration de l’insécurité nutritionnelle de la population et plus particulièrement la couche le plus vulnérable qui dépende totalement de l'agriculture, d'une pratique agricole pluvieuse et saisonnière. Sur le territoire national, ce vecteur est l'un des principaux facteurs de blocage de l’agriculture d'une manière constante en raison de la variabilité constituant un handicap majeur au développement du secteur agricole avec la pénurie d’eau  de pluie saisonnière, pertes des cultures lors des cyclones, ainsi, une longue période de sécheresse posée des grandes conséquences environnementales, la baisse de la production alimentaire et  la  dégradation socio-économique.

De plus,  d'une manière directe, dans le secteur agricole, elle est à la hauteur  d'un  ensemble d'importance de dégâts[[2]](#footnote-2) :

Baisse du débit des sources ; Destruction des cultures ; Baisse de production agricole ; Rareté d’eau et de nourriture ; Déboisement accéléré ; Problèmes de santé liés au manque d’eau (hypertension) ; Pollution de l’air ; Mort d’animaux ; Abandon des activités d’élevage ; Sols en Jachère -Altération de la structure du sol ; Migration humaine; Migration des volailles et poissons; Augmentation du Coût de la vie.

**2. Veuillez transmettre un résumé de toutes les données pertinentes démontrant comment les changements climatiques affectent négativement la pleine réalisation du droit à l'alimentation, en tenant compte de la discrimination, y compris les formes de discrimination intersectionnelles et multiples.**

**Rep.** Tout d'abord, tenir compte de la réduction drastique des précipitations provoquée par les changements climatiques en Haiti a des conséquences néfastes sur les cultures irriguées, notamment dans les zones de montagnes, les zones côtières du pays et la productivité globale des terres. Dans ce cadre, le pays fait face à de profonds problèmes relatifs aux pluies saisonnières, la fréquence, l’intensité des ouragans et des tempêtes tropicales qui causent des inondations et accélèrent l’érosion, l’impact aggravé par une sévère dégradation de l’environnement qui ont des graves consequences dans le système de la production alimentaire  et telles quelles:

* Une baisse de productivité agricole accompagnée d’un processus de décapitalisation des ménages agricoles sur le plan économique du pays ;
* Une baisse de production de culture fourragère pour les animaux, principalement les  animaux polygastriques cette baisse de production des fourrages   a occasionné des pertes  énormes de vie des animaux dans certaines régions comme le Sud, nord ´Est et le Plateau Central ;
* L’accélération des érosions influencées, la dégradation du sol  à travers  des épisodes d’inondation très fréquents qui endommagent les parfois infrastructures agricoles du pays, causant aussi des pertes économiques considérables ;
* L’émergence de nouveaux vecteurs de maladies phytosanitaires qui affecte la productivité et la qualité des produits agricoles  dans un secteur déjà confronté à des facteurs structurels énormes ;
* Des modifications dans les régimes thermiques sur le territoire d'Haïti, notamment l’augmentation des journées très chaudes, tenant compte  aussi de certaines zones déjà vulnérable sur le plan de la couverture végétale, qui  ont grandement contribuer  à influencer le phénomène de  l'érosion des sols et à mettre plus de pressions sur un secteur agricole  qui  déjà  incapable à satisfaire les besoins existants ;
* Prendre en considération la rareté des ressources en eau dans certaines régions du pays, principalement dans les départements,  par exemple  Sud, Sud-Est et Nord-Est, au sein des milieux ruraux, susceptible de provoquer des conflits entre les multiples utilisatrices et utilisateurs ;
* Par ailleurs, durant les deux dernières décennies, de nombreux phénomènes naturels destructeurs ont été enregistrées  en Haïti, parmi lesquels le plus meurtrier dans l’histoire  du pays. [[3]](#footnote-3), le tremblement de terre du 12 janvier 2010. À lui seul, a généré des pertes économiques directes estimées à 120 % du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'année antérieur, notamment en 2009. De plus,  Haïti a aussi connu, entre autres, quatre cyclones dévastateurs, à savoir  - Fay, Gustav, Hanna et Ike -, en moins d’un mois, soit entre le 16 août et le 8 septembre 2008 ; ensuite l’ouragan majeur, Matthew, le 4 octobre 2016, et l’épidémie de choléra, identifiée le 19 octobre 2010. À cet effet, les impacts économiques des récents évènements dangereux ont fragilisé davantage les individus, les familles et les communautés, pendant que l’urbanisation anarchique et la paupérisation de la population continuent d’exercer une pression sociale et une menace directe sur l’environnement.
* Tout recemment, le 14 août 2021[[4]](#footnote-4), les départements du Grand Sud d'Haïti étaient frappés de plein fouet par un tremblement de terre d'une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter. Les activités économiques au sein des sous-secteurs de l’agriculture ont été perturbés, tel que la réductiondes accès aux marchés et à l’accroissement des prix des produits à la pertutrabtion du réseau routier mais également les pertes de production causés par les pertes d’actifs productifs (bétails, cultures outils de pêche), ce qui s’est traduit par une réduction importante des sources de revenus et des moyens de subsistance.
* Selon une analyse réalisait par le SERTIT[[5]](#footnote-5) post-séisme du 14 août 2021, plus de 431 Ha de cultures agricoles denses, 567 ha de systèmes agroforestiers denses, 1251 ha de cultures agricoles moyennement denses et 154 ha de pâturage sauraient et était affectée par les glissements de terrains dans les trois départements le Sud, Nippe et la Grand-Anse.
* Impact total sur le secteur agricole, se rendre compte les cultures, l’élevage et la pêche, est estimé à environ 4.247,6 million HTG, avec des dommages représentant .2.382,0 million HTG (56%) et des pertes estimées à 1.865,55 million HTG (44% ). L’effet total par sous-secteur et département est présenté dans le tableau …. ci-dessous. Le tableau montre que le sous-secteur des cultures a été plus particulièrement affectés[[6]](#footnote-6)s
* De plus, un secteur agricole dans la péninsule Sud d'Haïti se trouvait déjà très affaibli par rapport aux crises cumulées antérieurement, notamment,  le cyclone dévastateur Matthew en 2016, mais également le manque de pluies, COVID-19, les troubles socio-politiques, l’insécurité  et l’augmentation récurrente du prix des denrées alimentaires[[7]](#footnote-7).
* En ce qui concerne la discricrimination relative a des changements climatiques  tenir compte de la  condition de vie précaire de la population  déjà  surmontée avant une castatrophes naturelle. Á cet effet, la discrimination est mesuré en termes d’inégalité d’accès, de manque de participation, de refus d’opportunités, et de protection sociale pour les populations les plus vulnérables. De plus,  lors d’une catastrophe, les catégories de la population présentant déjà des vulnérabilités peuvent être davantage affectées du fait de leur situation spécifique et être touchées de manière disproportionnée
* En suite, toutes ces catégories de personnes, ont également une participation inégale à la vie politique et civique, un accès inégal à la prise de décision  des politiques relatives  dans le pays, y compris dans la planification et la mise en œuvre du relèvement à cause de la discrimination dont ces populations subissent déjà et qui se  simplifièrent  suite aux catastrophes.

**3. Veuillez décrire toute mesure spécifique, y compris en matière de politiques publiques, législation, pratiques ou stratégies que votre gouvernement a prise, conformément au droit international applicable en matière de droits humains, afin de promouvoir une approche d’atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des pertes et dommages, qui garantit la jouissance pleine et effective du droit à l'alimentation. Veuillez également noter et identifier tous les mécanismes pertinents visant à assurer la responsabilité de ces engagements, y compris leurs moyens de mise en œuvre.**

**Rep. Dans ces perspectives diverses:**

Au regard du Droit International applicable aux des droits humains, l'État haïtien, a adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 dont l'art.25 parle du droit à un niveau de vie suffisante; a ratifié en 2012 le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels dont l'art. 11 reconnait le droit qu'a toute personne à un niveau de vie suffisant et d'être à l'abri de la faim. Cependant, malgré cet effet de l'État haïtien, il ne respecte pas son engagement pour la garantie et la jouissance du droit à l'alimentation; car en Haïti, les données concernant l'insuffisance alimentaire sont catastrophiques.

Le Plan National d’Adaptation (PNA) vise le renforcement des capacités instrumentales et Techniques pour le développement interactif et pour une intégration efficace de l’adaptation aux changements climatiques dans le processus de coordination de planification et de budgétisation nationale. Vu le niveau du profil des menaces actuelles notamment, les Ouragans, les Sécheresses et les inondations qui accentuent des pressions sur les efforts de développement, le Gouvernement haïtien à travers le MDE et le MPCE œuvre pour une politique nationale sur les changements climatiques via un exercice multisectoriel et multidimensionnel.

Renforcement du mécanisme de coordination de la planification et de la mise en œuvre de l’adaptation multisectorielle notamment les secteurs Santé, Énergie, Agriculture à différents niveaux.

Renforcement de la base de données probante pour la planification de l’adaptation : compilation du PNA et intégration des priorités d’adaptation dans le Schéma National d’Aménagement du Territoire (SNAT), le Plan National de Gestion des Risques et Désastres (PNGRD) et le Plan Stratégique de Développement d’Haïti (PSDH).

Établissement d’un cadre de financement des mesures d’adaptation aux changements du climat à moyen et à long termes.

**d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des pertes et dommages, qui garantit la jouissance pleine et effective du droit à l'alimentation :**

* Malgré les efforts ont développé par  le gouvernement Haïti en collaboration avec des partenaires internationaux afin de réduire les risques systémiques. Cependant, Les plans et pratiques de gestion des risques et désastres restent inadaptés pour répondre aux risques élevés auxquels Haïti est confronté :
* dans les zones littorales de basse altitude exposées aux ouragans, tels que les départements du Sud et du Sud-Est, le manque de données ne permet pas de concevoir des plans de contingence efficients.
* Le gouvernement et les bailleurs de fonds ont pris un certain nombre de mesures visant à résoudre les problèmes d’inondation dans le cadre de controler les pertes énormes des productions agricoles et des animaux durant les périodes pluvieuses, mais aucun plan global n’a été élaboré et mis en place.
* En 1996, durant le mandat d´ ex-président René Garcia Préval a introduit une politique relative à la réforme agraire prévoyant l’octroi de 2 000 hectares de terres publiques à 4 000 familles pauvres, soit un don de 0,5 hectares à chacune d’entre-elles
* Un Institut National du Café notamment (INCAH)[[8]](#footnote-8) a, ainsi été créé pour soutenir l'industrie du café d´Haiti et promouvoir la politique de reboisement via l’extension des cultures de caféiers, qui se développement dans des sous-bois ombragés. Mais la formation d’experts techniques et d’agronomes fait défaut pour développer la filière.
* La Fondation Seguin a ainsi lancé un ambitieux programme de reboisement dans le département du Sud-Est. Son objectif est de planter 300 000 arbres dans les forêts dégradées de pins aujourd’hui colonisées par des variétés allochtones de bambous.
* La Fondation Macaya vise, quant à elle, à reboiser le parc du même nom. La Société Audubon.

**4. Veuillez décrire les mécanismes et outils mis en place pour mesurer et surveiller les impacts des changements climatiques sur la pleine réalisation du droit à l'alimentation.**

**Rep.**Les mécanismes et outils mise en place pour  mesurer et surveiller les impacts des changements climatiques sur le droit à l'alimentation sont les suivants:

* 2006/2017[[9]](#footnote-9) Plan d’Action Nationale pour l’Adaptation (PANA), Définit les activités prioritaires pour faire face aux changements climatiques : aménagement des bassins versants et conservation des sols, gestion des zones côtières, valorisation et conservation des ressources naturelles, préservation et renforcement de la sécurité alimentaire, protection et conservation de l’eau, construction et réhabilitation d’infrastructures, gestion des déchets, éducation et sensibilisation.
* 2016[[10]](#footnote-10) Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN).Mentionne un soutien financier à octroyer aux compagnies d’assurance (secteur privé) pour la relève après les catastrophes naturelles, et l’utilisation de subvention fiscales pour la diminution des émissions.
* 2019[[11]](#footnote-11) Politique Nationale de lutte contre le Changement Climatique (PNCC, 2019)30 d’ici 2030, mettre Haïti sur la voie d’une croissance verte à travers l’existence de secteurs socio-économiques clés moins sensibles aux changements climatiques (renforcement des capacités publiques et privées, facilitation de la mobilisation des ressources pour l’intégration)
* 2010[[12]](#footnote-12) Politique de Développement Agricole (PDA). Secteur agricole identifié comme premier pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté.
* 2012[[13]](#footnote-13)Politique Nationale de Nutrition (PNN). Amélioration de l’état de nutrition et de santé de la population haïtienne particulièrement ceux des groupes vulnérables et renforcement des stratégies de lutte contre le double fardeau de la malnutrition et des carences
* 2020[[14]](#footnote-14). Politique et stratégie Nationale de Souveraineté et Sécurité Alimentaires et de Nutrition en Haïti (PSNSSANH, 2020) Soutenir l’accès aux aliments de base, et le développement des services nécessaires pour la sécurité sanitaire et alimentaire. Priorise la production agricole comme fondement de la disponibilité alimentaire (pour les cantines scolaires)
* Le gouvernement[[15]](#footnote-15) et les bailleurs de fonds ont pris un certain nombre de mesures visant à résoudre les problèmes d’inondation, mais aucun plan global n’a été élaboré et mis en place. Au niveau national, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Département de la protection civile administrent conjointement un Système d'alerte rapide (SAR) dans le cadre du Programme National d'Alerte Précoce (PNAP), financé par un prêt de 5 millions de dollars de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) alloué jusqu'en 2013 seulement. À partir de 2011, le PNAP a créé un réseau de plus de 100 capteurs hydrométéorologiques et des stations d'alerte capables de transmettre des données locales et satellites au siège PNAP, situé dans la capitale.
* Renforcement du système de surveillance et d’alerte précoce en matière de sécurité alimentaire, de production agricole et de la nutrition (Enquête ménage, communautaire, mission de suivi).
* Renforcement du système de surveillance et d’alerte précoce en matière de sécurité alimentaire, de production agricole et de la nutrition (Enquête ménage, communautaire, missions de suivi).

**5. Veuillez identifier et transmettre des exemples de pratiques prometteuses et de défis dans la promotion, la protection et la réalisation de la pleine réalisation du droit à l'alimentation dans le contexte des effets néfastes des changements climatiques.**

**Rep**. Tout d´abord un système de production adapté aux changements climatiques:

* Moderne, agroécologique, fondée sur l’efficacité et l’efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l’implication du secteur privé;
* Productive et compétitive sur le marché local et sur le marché international, permettant d’assurer la sécurité alimentaire de la population ;
* Procurant des revenus décents à ses actifs ;
* Soucieuse de la préservation de l’environnement et des ressources naturelles ;
* Dégageant des excédents pour le fonctionnement des entreprises agro-alimentaires agroécologies, spécialement des petites et moyennes entreprises

**6. Veuillez inclure des exemples et des pratiques prometteuses et des défis qui mettent en évidence la coopération et les approches internationales et multilatérales qui favorisent la pleine réalisation du droit à l'alimentation.**

**Rep**. Assurer la participation permanente, à travers de mécanismes institutionnels, des

représentants de la société civile (ONG, secteur privé, organisations de producteurs et autres acteurs des filières) à l’élaboration des stratégies opérationnelles de mise en œuvre des programmes pouvant contrôler ces phénomènes au sein des impacts dans le système alimentaire.

**7. Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile pour soutenir l'action climatique et qui favorise la pleine réalisation du droit à l'alimentation.**

**Rep.** Comme information supplémentaire, nous voulons ajouter à cette perspective sont les suivantes :

* Il est nécessaire de réaliser le plaidoyer sur les impacts du changement climatique et le droit à l'alimentation et à nutrition en Haiti.
* Fait de plaidoyer relatif à la sécurité alimentaire  en étroite collaboration  avec les ONG locales et internationales comme FIAN-Haïti, FIAN International, CSM et les OSC afin de trouver une vraie valeur ajoutée en développant une stratégie commune à long terme sur ces paramètres**.**
* Une politique  active  sur la promotion  l’Agroécologie qui pourrait s’appuyer sur tout le territoire  d´Haiti de concert  avec  les partenaires  internationaux et  les acteurs locaux
* L'action de plaidoyer sur la sensibilisation de la population aux enjeux du changement climatique et  cela devra être se  développer  à travers une stratégie inclusive dans un langage simple et adapté aux  réalités locaux afin d´atteindre rapidement la population  en question.

1. Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN 2022. Disponible sur le lien<https://www.cnsahaiti.org/Web/Etudes/2022/Rapport%20d'analyse%20ENSSAN%20volet%20communautaire%20291122\_2.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. Ministère de l’Environnement ( MDE) programme changements climatiques république d’Haïti : Plan d’Action National d’Adaptation (PANA). Synthèse des ateliers sur l’identification des options d’adaptation. 2006,p. 19. [↑](#footnote-ref-2)
3. Plan national de gestion des risques de désastre 2019 2030. Disponible en ligne sur :

   <https://www.preventionweb.net/files/72907\_plannationaldegestiondesrisquesdeds.pdf> [↑](#footnote-ref-3)
4. Rapports sectoriels.Évaluation Post-Désastre En Haït Séisme du 14 août 2021 dans la péninsule sud. Disponible en ligne sur le <https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\_emp/documents/publication/wcms\_831133.pdf> [↑](#footnote-ref-4)
5. Service Régional De Traitement de L’Image et de Télédétection [↑](#footnote-ref-5)
6. Rapports sectoriels.Évaluation Post-Désastre En Haït Séisme du 14 août 2021 dans la péninsule sud. Disponible en ligne sur le <https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\_emp/documents/publication/wcms\_831133.pdf> Service Régional De Traitement de L’Image et de Télédétection

   Rapports sectoriels.Évaluation Post-Désastre En Haït Séisme du 14 août 2021 dans la péninsule sud. Disponible en ligne sur le <https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\_emp/documents/publication/wcms\_831133.pdf> [↑](#footnote-ref-6)
7. [↑](#footnote-ref-7)
8. L’Institut National du Café d’Haïti (INCAH) est un organisme public, autonome à but non lucratif, créé par arrêté présidentiel du 7 février 2003 suite à une campagne de mobilisation lancée en 2001 par les différents opérateurs de la filière, principalement les associations de planteurs et les ONGs œuvrant dans le secteur café en Haïti. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l’Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rura (MARNDR). Disponble sur ce lien< https://www.incah-haiti.gouv.ht/> [↑](#footnote-ref-8)
9. République D’Haïti Ministère de l’Environnement et al., « Programme Changements Climatiques :

   Plan d’Action Nationale l’Adaptation (PANA) [↑](#footnote-ref-9)
10. République d’Haïti Ministère de l’Environnement, « Contribution Prévue Déterminée au niveau

    National ». République d’Haïti Ministère de l’Environnement, « Contribution Prévue Déterminée au

    niveau National ». [↑](#footnote-ref-10)
11. Republique d’Haiti, « Politique Nationale de Lutte Contre les Changements Climatiques ». République

    d’Haïti, « Politique Nationale de Lutte Contre les Changements Climatiques » [↑](#footnote-ref-11)
12. Ministere de la Planification et de la Cooperation externe, « Plan Strategique de Development

    d’Haiti (PSDH) - Haiti Emergent ». Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, « Plan

    Stratégique de Développent d’Haïti (PSDH) - Haïti Emergent » [↑](#footnote-ref-12)
13. . Ministère de la Sante Publique et de la Population, « Politique Nationale de Nutrition » [↑](#footnote-ref-13)
14. . Republique d’Haiti, « Politique et Strategie Nationales de Souverainete et Securite Alimentaires et de

    Nutrition en Haiti (PSNSSANH) - Volume II ». République d’Haïti, « Politique et Stratégie Nationales

    de Souveraineté et Sécurité Alimentaires et de Nutrition en Haïti (PSNSSANH) - Volume II ». [↑](#footnote-ref-14)
15. Rapports de recherche oxfam sur l´adaptation aux changements climatiques: Le cas d’Haïti. BHAWAN SINGH Université de Montréal et MARC J. COHEN OXFAM America mars 2014, p.19. [↑](#footnote-ref-15)